Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 143 (1998)

Heft: 9

Rubrik: Revue des revues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE DES REVUES



L'armée contre la mafia en Italie...

Cap Sylvain Curtenaz

«Rivista Militare della Svizzera Italiana»

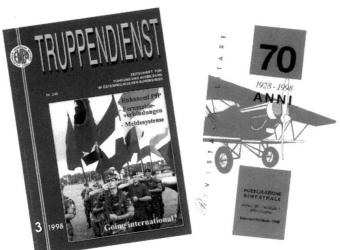
N° 5-6, 1997 et N° 1, 1998

Bon anniversaire à notre consœur tessinoise qui, avec cette première parution de l'année 1998, souffle ses 70 bougies.

«P-16», de l'avion de combat au «Lear Jet»

Qui se souvient encore du projet P-16? De 1944 à 1961, notre pays se lança dans l'étude et le développement d'un avion de combat à réaction dont la ligne pour le moins originale suscita l'intérêt de l'OTAN, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Les problèmes techniques à résoudre, compte tenu de l'urgence due aux événements de la guerre froide, ont mis toutefois le projet à rude épreuve. Vampire, Venom, puis Hunter furent acquis en attendant l'entrée en service, toujours repoussée, des 100 avions de combat suisses. En désespoir de cause, et sous la pression des événements de Hongrie, le Conseil fédéral proposait, en 1956, l'achat de 100 Mystère IV. C'est bien avec l'acquisition des Mirages III, par un décret du 21 juin 1961, que l'aventure du P-16 prenait fin, en Suisse tout au moins.

Dès 1960, sous l'impulsion de W. P. Lear, les ingénieurs de la Fabrique fédérale d'avions planchent en effet sur une version civile de leur projet. La Swiss American Aviation Corporation qui en résulte va transférer sa production à la Lear Jet Corporation en 1962. Si le projet P-16 a été enterré taute de moyens et de volonté politique, le Lear Jet reste un succès commercial!



Maintien de l'ordre avec des moyens militaires

La lutte contre le crime organisé mobilise les forces vives de l'Italie. Depuis 1992, les forces armées italiennes sont engagées aux côtés des forces de police dans le Sud du pays. Les missions principales données à la troupe portent essentiellement sur la protection d'objectifs civils importants (tribunaux, prisons, logements de magistrats), ainsi que le contrôle des voies ferrées, des routes et des ouvrages d'art, les patrouilles dans l'entre-terrain, y compris des contrôles routiers et des bouclages de zones. Le pouvoir civil émet les ordres, et les chefs militaires déterminent les moyens et les modalités d'engagement.

Au 8 septembre 1996, soit après 4 ans d'une telle activité, les 7 régiments engagés avaient mis en place 34739 postes de contrôle routier, contrôlé 589822 véhicules et 39865 bâtiments, effectué 130 saisies d'armes et 3113 saisies d'explosifs et de munitions. 1103 personnes avaient été remises à la justice. Une telle opération a nécessité un effort particulier d'information qui a séduit 70% de la population.

La troupe doit spécialement être préparée à une telle mission, qui se déroule dans le cadre de règles d'engagements précises. Le contingent engagé en Sicile, précise le colonel EMG Tschudi, était composé de conscrits, avec 4 à 6 mois de service. Ils étaient encadrés par des agents de police, situation que l'on retrouve chez nos voisins français dans le cadre de «Vigipirate». Enfin, pour bien marquer l'importance et le caractère de la mission, le gouvernement italien avait donné le statut d'agent de la sécurité publique à chaque militaire.



Cette opération, analysée en détail et avec forces documents par le colonel EMG Tschudi, est intéressante à plus d'un titre. D'une part, elle met en lumière l'état de guerre non déclarée, mais bien réelle qui touche la plupart des pays occidentaux, y compris le nôtre, aux prises avec le crime organisé et le terrorisme international; d'autre part elle est riche d'enseignement pour l'engagement de nos fusiliers territoriaux.

«Look Japan»

N° 508, 1998

Le mensuel japonais se réjouit du réchauffement des relations entre la Russie et le Japon. Depuis 1945, la paix n'a en effet jamais été faite entre les deux États qui se disputent toujours les fameux territoires du Nord, au sud-ouest des îles Kourilles.

Réunis à Krasnoyarsk, en novembre 1997, le premier ministre Hashimoto et le président Yeltsine ont convenu d'unir leurs efforts pour aboutir à un règlement de la situation et à un traité de paix en l'an 2000.

Si la Russie a grandement besoin de l'argent japonais et si elle voit le Japon comme l'un des éléments de sa stratégie destinée à contrer les Etats-Unis, le Japon considère qu'un règlement de ce conflit relancerait son activité diplomatique. Qu'en restera-t-il? Le premier ministre Hashimoto vient d'être touché de plein fouet par la crise économique et de confiance qui secoue actuellement le Japon et menace l'Asie entière. Un nouveau gouvernement a été mis en place. Quant à Boris Yeltsine, son mandat de président prend fin en août 2000. Va-t-on passer à côté de l'occasion de régler l'un des derniers différends issus de la Seconde Guerre mondiale?

«Der Soldat»

N° 9, 1998

La musique adoucit les mœurs, et la musique militaire contribue au développement des fanfares civiles. C'est tout au moins l'opinion du colonel J. Spirk, Heeresmusikchef de l'Armée de terre autrichienne. La musique sert de lien entre militaires et civils. Elle doit contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance de l'armée à la nation. C'est pour cela que, tout en continuant à soigner le registre purement militaire de leur musique, les fanfares militaires se doivent de se diversifier et d'offrir une palette musicale susceptible de séduire le plus grand nombre.

«Truppendienst»

N° 233, 1998

L'adhésion à une structure militaire internationale est à l'ordre du jour chez nos voisins autrichiens. Changement du système de coordonnées des cartes, apprentissage et utilisations des signes conventionnels de l'OTAN, les bases se mettent en place petit à petit. En attendant, les forces armées autrichiennes connaissent leur seconde mutation depuis 1992 sous forme d'une adaptation de la Heeresgliederung-NEU décidée à cette date. Cette décision est la conséquence d'une analyse effectuée en 1996, qui situe l'Autriche au contact d'une zone de friction et d'instabilité, soit entre l'Est et l'Ouest de l'Europe, des Balkans et du flanc Sud du continent. Réalité à laquelle viennent s'ajouter le rôle de barrière contre les migrations, de zone de transit pour le trafic des marchandises, ainsi que la place qu'occupe le pays dans le dispositif de surveillance aérienne de l'Europe centrale.

Les mesures sont essentiellement de rationalisation, mais visent aussi à donner plus de tonus à l'ensemble en réduisant la part de la milice, en créant de nouvelles brigades ainsi qu'un état-major des opérations internationales. Le service militaire obligatoire reste à 8 mois. Participant au Partenariat pour la Paix, l'Autriche s'est engagée plus avant dans le projet et va mettre en place une mission militaire à Bruxelles. Elle a déjà participé à divers exercices intégrés de maintien de la paix ou de transmission, comme ceux que présente H. Weber.

Quant à W. Etschmann, il fait part de ses réflexions sur l'importance de l'étude et de l'enseignement de l'histoire militaire, moins dans l'optique de la très décriée «histoire-bataille» que de l'analyse soignée des événements du passé et de leur intégration dans la réflexion sur le présent et le futur.

S. CZ.